

# Non indemnisé car pas contacté l'assistance

## Par anne, le 14/01/2011 à 11:44

## Bonjour,

Je suis tombé en panne de voiture hier, 'cable d'embrayage a cassé), je n'ai pas de portable, donc j'ai telephoné au plus proche (a l'acceuil d'une maison de retraite), pour ne pas les importuné longtemps et occuper leur ligne, j'ai preferé telephoner a une depanneuse directement de chez citroen (ayant un exsara)? ERREUR de ma part j'aurai du telephoné a l'assistance de mon assurance. du coup elle ne veut pas me rembourser mon depannage de 99 euros. Je suis sidérée, pourriez vous m'aider... j'ai des faibles moyens et ces 99 euros represente une fortune pour moi... merci par avance anne

#### Par mimi493, le 14/01/2011 à 14:03

La garantie de l'assistance ne fonctionne que si vous les appelez et qu'ils envoient un dépanneur, c'est comme ça et indiqué comme tel dans votre contrat.

#### Par anne, le 14/01/2011 à 14:52

Je ne peux donc rien faire????pas de moyens legale de me faire rembourser???quelle connerie ces assurance a la noix,on leur donne des fortunes,par contre pour ce faire rembourser c'est tjs la merde,j'en ai marre d'etre prise pour un dindon!!!!!!je suis trop gentille et j'enrage de me faire tjs avoir,desolé mais je n'en peux plus!!!!!!tjs les memes qui trinque!!!!!!!!!!!!!!!